

# Plan canicule

## FAITES-VOUS RECENSER



Vous êtes une personne âgée, en situation de handicap, isolée ou de santé fragile, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur le registre « plan canicule du CCAS ». Ce recensement, sous la responsabilité du maire, permet, en cas d'alerte, de contacter prioritairement les personnes inscrites et de vérifier leurs besoins. L'inscription est personnelle ou à l'initiative d'un tiers (représentant légal, voisin, famille...) qui aurait connaissance de personnes vulnérables ou fragiles. C'est une mesure préventive saisonnière qui ne doit en aucun cas se substituer à la vigilance des proches et du voisinage, ni aux précautions quotidiennes pour se protéger de la chaleur.

Renseignements, inscriptions

**Pour plus d'informations, ou une aide à l'inscription, vous pouvez vous adresser à la mairie de Saint-Gondran au 02.99.45.84.30.**

Reçue le ..... Actualisée le .....

### Identité

#### VOUS :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Avez-vous un/des enfants ?  Oui  Non

#### VOTRE CONJOINT(E)/AUTRE :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Courriel : .....

Si oui,  à proximité  éloigné(s)

### La/les personne(s) de votre entourage à prévenir en cas de besoin

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Membre de la famille

Voisin

Autre (précisez) : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Membre de la famille

Voisin

Autre (précisez) : .....

### Je déclare bénéficiaire de :

Service d'aide à domicile

Service de soin infirmier à domicile

Autre service (téléassistance, etc.)

Aucun service

Nom du service : .....

Nom du service : .....

Nom du service : .....

### Avez-vous d'autres informations que vous jugez utile de nous transmettre ?

.....  
.....

Cette demande est faite :

par la/les personne(s) désireuse(s) de s'inscrire

par une tierce personne, en accord avec la/les personne(s) inscrite(s)

Nom et prénom : ..... en qualité de : .....

Fait le : ..... à : .....

Signature(s)

La/les personne(s) reste(nt) inscrite(s) par tacite reconduction. Elle(s) a/ont la possibilité de se désinscrire à tout moment auprès du CCAS. Les informations communiquées ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départementale. Elles restent confidentielles et sont destinées exclusivement à l'usage du CCAS de Saint-Gondran. Elles seront traitées en conformité avec la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.